

**TERMES DE REFERENCE**  
**D'UN CONSULTANT NATIONAL POUR L'APPUI A L'ELABORATION DU PLAN DE**  
**DEVELOPPAMENT ECONOMIQUE LOCAL (PDEL) DE LA COMMUNE DE TIDJIKJA.**

**I. CONTEXTE**

Depuis l'adoption, en 2010, de la Déclaration Nationale relative à la politique de décentralisation et de développement local, les thèmes de la décentralisation et de la gouvernance territoriale n'ont cessé de prendre de l'ampleur dans le discours officiel et dans les politiques publiques, avec une conséquente allocation des ressources.

Ces thèmes prennent aujourd'hui toute leur importance dans un cadre marqué par quatre éléments essentiels :

- La mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) qui constitue, à l'horizon 2030 en tant que cadre de référence des politiques et stratégies de développement à l'horizon 2030. Elle est déclinée suivant trois leviers stratégiques correspondant, chacun à l'une des principales orientations retenues : (i) Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base et (iii) Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions. Cette stratégie fait référence au DEL comme instrument d'intégration et de stabilisation socio-économique dans une logique de construction et valorisation des potentialités des territoires menées par les acteurs locaux.
- L'adoption en 2018 de la loi organique relative à la région et l'élection des conseils régionaux. Aux termes de la loi, la région est une collectivité territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a pour mission de promouvoir le développement économique, social, culturel et scientifique dans son ressort territorial dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des autres collectivités territoriales. De plus, elle a une fonction de mise en cohérence des stratégies de développement et d'aménagement du territoire.
- La validation, en 2018, d'une stratégie de décentralisation et de développement local (SNDDL) qui s'assigne pour objet de faire des collectivités territoriales, à l'horizon 2028, des acteurs incontournables d'un développement équilibré et harmonieux pour le pays pour une amélioration sensible des conditions de vie des citoyens.
- La formulation en cours, dans le PAGOURDEL, de la Stratégie Nationale de Développement Economique Local (SNDEL) dont l'objet est de définir une vision partagée et un cadre stratégique normatif et institutionnel favorable au développement économique local (DEL) comme une approche spécifique devant permettre la localisation des ODD à travers des cadres de gouvernance et coopération renforcés et intégrés à l'échelle nationale, régionale et territoriale. L'objet de la stratégie découle du fait que la faible promotion du DEL n'a pas permis une véritable décentralisation économique, source d'autonomisation des territoires et de redistribution des pouvoirs entre le niveau central et le niveau territorial. Cette décentralisation

économique aurait pu permettre aux territoires de mieux contribuer au renforcement de la compétitivité nationale et aux collectivités territoriales d'être moins dépendantes financièrement de l'Etat et ainsi, d'être mieux outillées afin d'assurer la délivrance de services publics locaux de qualité.

C'est dans ce contexte que la commune de Tidjikdja, chef-lieu de la Wilaya du Tagant, envisage, dans le prolongement de la mise en place de son nouveau conseil municipal, d'inscrire ses actions de développement dans un cadre intégrateur qui sera l'outil de détermination des objectifs de développement communal et la référence programmatique des intervenants.

Ce cadre de référence est le Plan de Développement Economique Local (PDEL) pour lequel il est envisagé dans le PAGOURDEL de mobiliser un consultant national devant appuyer la commune dans le processus de sa formulation.

## **II. OBJECTIFS DE LA MISSION**

L'objectif général de la mission du consultant est de permettre à la commune de Tidjikdja de disposer d'un plan de développement économique local (PDEL) en tant qu'outil de planification, de pilotage, de mise en œuvre et de suivi des actions du développement.

Ce document doit permettre à l'ensemble des acteurs de la commune de disposer d'un cadre approprié leur permettant de jouer pleinement leur rôle de gouvernance locale au service du développement économique local.

Ce cadre devra prendre en compte la mise en place du conseil régional et les modalités pratiques d'une articulation cohérente de ses compétences avec celles de la collectivité territoriale. Il doit aussi permettre à cette dernière de s'acquitter convenablement de sa mission consistant à offrir aux populations des services de qualité pour contribuer réellement au développement local et à l'amélioration des conditions de vie de leurs citoyens.

Plus spécifiquement, le consultant s'attèlera à :

- Organiser un processus participatif et itératif de formulation de PDEL sur une période de trois (03) ans associant l'ensemble des catégories d'acteurs de la décentralisation et du développement local ;
- Elaborer un plan communal de mobilisation des ressources réaliste et réalisable qui est une composante fondamentale de l'exécution du PDEL et de son impact. Il est appelé à servir d'outil pour acquérir les ressources nécessaires afin de réaliser toutes les activités prévues, établir des relations durables avec les partenaires techniques et financiers et obtenir des financements auprès d'eux. A cet effet, il importe qu'il soit clair et précis afin d'identifier et de communiquer stratégiquement avec les partenaires fournisseurs de ressources et les bénéficiaires potentiel.

## **III. TACHES DU CONSULTANT**

Le consultant a pour taches principalement :

- L'élaboration et la soumission d'une note de cadrage méthodologique décrivant la portée de la mission et la méthodologie proposée
- La conduite des entretiens avec les acteurs institutionnels et associatifs au niveau régional et central,
- L'animation des réunions de concertation sur le PDEL,
- La revue de la documentation disponible,
- L'élaboration du PDEL.

Le programme de développement communal doit comporter (liste non exhaustive) :

- L'analyse situationnelle et contextuelle,
- Le diagnostic exhaustif de secteurs de développement,
- L'identification des potentialités et des contraintes de développement économique de la commune,
- La vision, les principes et les objectifs du PDEL,
- Les axes stratégiques, les composantes et les activités par axe,
- Le budget et les coûts du PDEL,
- Le plan de mobilisation des ressources,
- La stratégie de mise en œuvre et les modes opératoires y compris les mécanismes de participation des populations et les dispositifs institutionnels de coordination,
- Le système de suivi évaluation.

#### **IV. RESULTATS ATTENDUS**

Tels qu'ils se déduisent des objectifs énoncés ci-dessus, les résultats attendus de cette mission sont les suivants :

- Résultat 1 : Un plan de développement économique local inclusif de la commune est élaboré ;
- Résultat 2 : Un plan communal de mobilisation des ressources est formulé.

#### **V. METHODOLOGIE**

La mission dont la méthodologie reposera sur une approche participative sera menée sous la tutelle de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC), Coordination nationale du PAGOURDEL et le Conseil communal de Tidjikdja

La démarche méthodologique repose sur les trois étapes suivantes :

1. Etape de démarrage et de validation de la méthodologie **(07 jours)** : Pour les consultants, cette étape consistera à prendre connaissance des documents de base et faire une première prise de contact et des entretiens préliminaires avec les commanditaires de la mission et les acteurs stratégiques de la décentralisation et du développement économique local. Lors des entretiens, il est utile d'interroger des répondants et des répondantes afin d'inclure les besoins des hommes et des femmes dans le document final. Le résultat attendu à l'issue de cette phase est un cadrage clair de la mission et une compréhension partagée des attentes des commanditaires de l'étude. Cela doit se traduire par la préparation et le partage d'une note présentant la conception, la méthodologie, la feuille de route et le calendrier précis de déroulement de l'élaboration des documents de la mission.
2. Etape de collecte de données, d'analyse et de rédaction du plan DEL de la commune **(08 jours)** : Rédaction, sur la base des données collectées, des entretiens réalisés et des

modèles adoptées dans d'autres pays, de la version provisoire du plan DEL qui doit être claire, réaliste et réalisable.

3. Etape de restitution et validation des plans **(08 jours)** : Il s'agit de faire la restitution de la version provisoire du document lors d'un atelier organisé à Tidjikdja, de recueillir les observations et remarques éventuelles formulées et de finaliser sur cette base le plan DEL. Le document final doit être assorti d'une présentation PowerPoint faisant ressortir les principaux messages de la mission (10 diapositives maximum) à utiliser pour la dissémination.
4. Etape de la dissémination de (15 jours) : Cette étape qui ne concerne pas le consultant est formée des éléments suivants :
  - Edition et formatage du PDEL qui pourra être publié et disséminée formellement ;
  - Publication des documents (Arabe et Français) ;
  - Organisation à Tidjikdja d'un atelier de dissémination du document.

## VI. DUREE DE LA MISSION ET PROFIL DU CONSULTANT

La durée de la mission est de 45 jours ouvrable. Elle sera réalisée par un consultant national ayant les qualifications suivantes :

- Avoir un diplôme universitaire (Bac +5 au moins) en sciences économiques ou tout autre domaine connexe ;
- Disposer d'une expérience d'au moins 10 ans en matière d'analyse, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques en Mauritanie notamment dans les domaines de la lutte contre pauvreté, la bonne gouvernance et le développement local ;
- Justifier d'une expérience pertinente en matière d'exercice similaire à la mission ;
- Posséder une bonne compréhension des questions genre et de l'intégration de la composante genre ;
- Détenir d'excellentes qualités rédactionnelles, des aptitudes avérées en communication et une maîtrise des logiciels de base sur micro - ordinateur ;
- Justifier d'une expérience de travail avec les Nations Unies ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français (écrit et oral). Une bonne maîtrise de l'Arabe et de l'Anglais constitue un atout.

## VII. CRITERES DE SELECTION DU CONSULTANT

Diplôme Bac +5	25
Disposer d'une expérience d'au moins 10 ans en matière d'analyse, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques en Mauritanie notamment dans les domaines de la lutte contre pauvreté, la bonne gouvernance et le développement local.	40
Justifier d'une expérience pertinente en matière d'exercice similaire à la mission.	10
Posséder une bonne compréhension des questions genre et de l'intégration de la composante genre.	10
Détenir d'excellentes qualités rédactionnelles en Français ; une bonne maîtrise de l'Arabe et de l'Anglais constitue un atout.	05
Posséder une expérience de travail avec les agences du système des Nations Unies.	05
Maitriser l'outil informatique	05
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>